

# RECENSEMENT

En 2023, SOMMERVIEU réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier jusqu'au 18 février.

## Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par les agents recenseurs.

**Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 19 Janvier 2023 ?**

**Contactez la commune :**

**Mairie de SOMMERVIEU ☎ 0231217496**

Recensement  
de la population 2023

## Où suis-je recensé ?

**Vous êtes recensé dans votre résidence principale :**  
le logement que vous occupez quotidiennement.



**Et si je ne suis pas chez moi ?**  
Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.

**Je suis étudiant Suis-je recensé chez moi ou chez mes parents ?**

Vous êtes recensé là où vous vivez pour vos études et où vous passez le plus de temps.



**Je suis étranger**

Vous êtes recensé dans votre résidence en France si vous êtes sur le territoire depuis ou pour au moins 1 an.



**Militaire, je vis dans une caserne**

Vous êtes recensé dans votre caserne.



**Je vis dans une habitation mobile**

Vous êtes recensé sur place les deux premiers jours de la collecte, par un agent recenseur.



**J'habite dans un logement communautaire**

(maison de retraite, internat, cité universitaire...)  
Vous êtes recensé par un enquêteur de l'Insee.



Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie.

Plus d'infos sur

[le-recensement-et-moi.fr](https://www.le-recensement-et-moi.fr)

## Vos Agents Recenseurs

Monique ERNAULT  
& Yohanne LAINE



7

## Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

**Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter : Bruno LAPORTE 02 31 21 74 96.**

**Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](https://www.le-recensement-et-moi.fr).**

Recensement  
de la population 2023

## Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

### ... mon logement ?

Année de construction, surface, etc. connaître votre **type d'habitation**, c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.

### ... mon travail ?

Lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc. connaître votre **situation professionnelle** permet de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail.

### ... mon foyer ?

Les caractéristiques de votre foyer pour permettre d'**évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs** : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.

### ... mes habitudes de vie ?

Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc. connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.

### ... mes données personnelles ?

Nom, prénom, etc. vos données personnelles sont recueillies afin de **ne pas vous compter plusieurs fois**. Elles sont ensuite supprimées des bases de données.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

[le-recensement-et-moi.fr](https://www.le-recensement-et-moi.fr)